

Le guide touristique

Le guide touristique est une personne qui assure le commentaire et la découverte du patrimoine (régions, villes, monuments, sites historiques, musées, etc.) Il prend en charge un groupe de personnes dans le cadre d'une visite à thème, dans un lieu défini (en Belgique ou à l'étranger) et fournit différentes informations sur les aspects historiques, artistiques, culturels, architecturaux, gastronomiques, etc.

Son job :

- Il doit gérer efficacement l'itinéraire, le temps consacré à l'activité et veiller à rendre ses commentaires dynamiques.
- Avant d'aller sur le terrain, il réalise donc un important travail de préparation en effectuant des recherches approfondies sur le sujet ainsi qu'un repérage, afin d'estimer la durée nécessaire et de « caler » ses commentaires sur le déroulement de la visite.
- Le temps de la visite pouvant parfois être très court, il doit aussi pouvoir distinguer "l'essentiel" de "l'accessoire".
- S'il n'exerce pas déjà sous le statut d'employé sur un site ou pour un musée, il veille à prendre contact avec les différentes institutions ou sites, et à obtenir les autorisations requises.
- Il se doit également de connaître les aspects pratiques liés à la visite (parkings, pauses repas, réservation de restaurant, indication des boutiques de souvenirs, etc.).
- Le guide touristique peut être amené à effectuer ses visites à pied, en car, en bateau, etc.
- Il a pour mission de susciter l'intérêt des visiteurs et de leur donner envie d'en savoir davantage.
- Pour répondre à un maximum de demandes et élargir la palette du public-cible, le guide touristique veillera à perfectionner sa connaissance des langues étrangères. Dans la partie francophone du pays, un plus incontestable dans l'accueil et la gestion du public réside dans la maîtrise du néerlandais ou de l'allemand, voire de l'anglais.

Compétences & actions

- Posséder une très bonne culture générale et de très bonnes connaissances en histoire de l'art, en histoire, en architecture, etc.
- Posséder de bonnes capacités d'expression orale
- Maîtriser le sujet de la visite
- Définir un programme de visite
- Gérer les réservations
- Savoir susciter l'intérêt du public et écouter sa demande
- Maîtriser les langues
- Se documenter
- Réactualiser ses informations
- Veiller au confort des visiteurs
- Pouvoir faire face aux imprévus

Savoir-être

- Qualités communicationnelles avec les touristes et la population autochtone
- Bon sens de l'organisation
- Meticulosité
- Dynamisme, enthousiasme
- Faculté d'adaptation à tous types de groupes, des amateurs avertis aux néophytes
- Débrouillardise, autonomie
- Excellente mémoire
- Esprit de synthèse
- Pédagogie
- Ouverture d'esprit
- Disponibilité
- Résistance au stress

Cadre professionnel

Le guide peut être attaché à un musée, à des sites historiques ou archéologiques, ou à des offices du tourisme. Il exerce généralement dans le cadre d'une activité indépendante, à titre principal (rarement) ou complémentaire. Dans ce cas, il sera payé à la prestation ou au forfait, et percevra parfois des pourboires. Il s'agit souvent d'un métier saisonnier. Les horaires sont flexibles et comprennent les weekends et les jours fériés. Le guide se déplace fréquemment, y compris à l'étranger.

Conditions requises

Le Commissariat général au Tourisme de la Wallonie peut reconnaître la qualité de guide touristique à toute personne assurant le commentaire et la découverte d'un patrimoine et s'identifiant à une des catégories ci-dessous :

- le guide conférencier : le titulaire d'un titre universitaire ainsi que d'une formation à finalité "professionnalisante": agrégation ou DES (Diplôme d'Etudes spécialisées) ou diplôme de "guide touristique - guide régional" homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou d'un titre européen jugé équivalent
- le guide régional : le titulaire d'un diplôme de "guide touristique - guide régional" homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou d'un titre européen jugé équivalent ou justifiant d'une expérience effective prestée dans les trois dernières années, pour commenter les patrimoines culturels, naturels et industriels de l'ensemble de la Wallonie

- le guide accompagnateur de randonnée : le titulaire d'un diplôme de guide accompagnateur en randonnée, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou d'un titre européen jugé équivalent
- le guide grand tourisme : le titulaire d'un titre de "guide grand tourisme" homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou d'un titre européen jugé équivalent ou justifiant d'une expérience effective prestée au cours des trois dernières années, de direction d'un groupe, en dehors du territoire de la région wallonne de langue française, lors d'une excursion, d'un voyage, et en assurant les commentaires sur les ressources touristiques rencontrées
- le guide local ou thématique: la personne qui exerce son activité de guidage touristique dans un périmètre déterminé ou sur un thème bien défini;
- le guide nature-aventure: le titulaire d'un brevet pédagogique en randonnée, alpinisme, escalade ou spéléologie délivré par l'ADEPS ou d'un titre européen jugé équivalent;
- le guide découverte de la nature : le titulaire d'un diplôme de "guide nature" homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou d'un brevet de "guide découverte de la nature" ayant fait l'objet d'un agrément par la Wallonie ou d'un titre européen jugé équivalent.

Pour plus d'infos: Commissariat général au Tourisme: Tel.:081/32.56.11

<http://cgt.tourismewallonie.be>